

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015

Date de convocation du conseil municipal 10 septembre 2015

Présents : MMES Christiane JULLÈS, Michelle LOZANO, MM Jean-François HOUETTE, Julien JULLÈS, Patrice LARCHEVÊQUE, Laurent LEDRU, Valéry PATIN, Hubert TÊTARD, Eric VAGANAY.

Absents excusés : MM Benoît DEBOUT (pouvoir à M Patrice LARCHEVÊQUE), Corentin ROLAND.

Début de la séance à 20h35.

* * *

Secrétaire de séance : M Eric VAGANAY.

* * *

1. Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 11 mai 2015 et du 25 juin 2015

Les comptes rendus des Conseils Municipaux du 11 mai 2015 et du 25 juin 2015 sont adoptés à l'unanimité

* * *

2. Révision des loyers communaux

La révision des loyers communaux sur la base des indices de la construction fait apparaître des augmentations de 0.15% à 0.80% en fonction des dates de révision des loyers.

Ce qui modifie les loyers comme suit :

- M. VERGRUCHT ; 13, rue de Meaux : 320 € par mois €, applicable au 1^{er} juillet 2015,
- M. FORET ; 5, rue du Puits : 428 € par mois €, applicable au 1^{er} juillet 2015,
- M. FORISSIER; 5, rue du Puits: 251 € par mois, applicable au 1^{er} juillet 2014,
- Melle FORET ; 17, rue de l'Église : 408 € par mois €, applicable au 1^{er} juillet 2015,
- SAGE de la NONETTE ; 11, rue de Meaux : 1212 € par mois €, applicable au 1^{er} juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la révision des loyers communaux.

Un courrier sera envoyé à chacun des locataires concernés pour l'informer de cette augmentation

* * *

3. Modification de la participation des communes à l'APEM en 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la participation des communes pour 2015 a été revue en tenant compte des fréquentations aux différentes activités de l'APEM pour les années 2012, 2013 et 2014. Il en résulte une baisse significative pour Mont l'Évêque (4226€ contre 6848€, soit une économie de 2622€).

* * *

4. Recrutement d'un intervenant aux activités périscolaires de l'école

L'intervenante en gymnastique qui était présente les années précédentes ayant décidé d'arrêter son activité, il est proposé de prendre un nouvel intervenant qui est candidat pour des prestations d'animation auprès des enfants. Le coût est de 150€ par mois (soit 2172€ par an charges comprises). A noter que c'est la commune prend en charge cette prestation contrairement à d'autres communes qui répercutent la charge aux parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

* * *

5. Vente d'un bien immobilier 19 rue de l'Eglise

Monsieur le Maire informe que le service France Domaine qui a été sollicité pour une évaluation du bien ne donnera pas suite raison de leur charge de travail.

Madame Lozano a consulté trois agences dont les évaluations varient de 330 k€ à 450 k€. Compte tenu de ces différentes importantes Monsieur le Maire prendra contact avec le notaire maître Patria pour prendre son avis.

D'autre part, il est décidé de demander une évaluation des travaux de mise en conformité à effectuer en vue d'une meilleure information des acheteurs qui se présenteront.

* * *

6. Mise en place de la tarification de l'eau en 2015

Suite au report de la décision de mise jour du tarif de l'eau proposé à 2.40€/m³ pour 2015, il est finalement décidé de maintenir le prix de l'eau à 2.20€/m³ comme en 2015.

* * *

7. Décision modificative n° 2

Pour le remboursement de la caution des locataires du 15 rue de l'Eglise, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit comme suit :

- Compte 020/ dépenses imprévues investissement : - 2896,53 €
- Compte 165/ dépôts et cautionnement reçus : + 2896,53 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la Décision Modificative n°2.

* * *

8. Décision réunion publique sur l'assainissement

Une réunion doit se tenir le 24 septembre au cours de laquelle le sujet sera abordé.

* * *

9. Point sur les réalisations budgétaires à fin août 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une analyse des réalisations budgétaires des frais de fonctionnement à fin août 2015, le budget 2015 devrait, sauf mauvaise surprise, être tenu. A noter que l'excédent de fonctionnement, qui correspond à la capacité d'investissements, est à un niveau très faible : 4 500€.

* * *

10. Questions diverses

Micro crèche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de micro crèche, dont l'implantation est prévue sur le terrain de sport derrière la salle Jean Ruby, est géré et financé par Cœur Sud Oise. Il faudra donc prévoir une location du terrain par la commune à CSO. Suite à une réunion à laquelle assistaient MM Patin et Houette pour la commune, CSO, l'architecte assistant à Maître d'ouvrage et l'Architecte des Bâtiments de France, ce dernier approuve le projet sous réserve de quelques remarques à prendre en compte.

Déchèterie sauvage route de Barbery

Un contact doit être pris avec le PNR pour le solliciter.

* * *

La date du prochain conseil est fixée le jeudi 22 octobre à 20h30.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

* * *